

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**COMMUNE DE CHATILLON LE DUC**

Séance du 19 mai 2022

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Représentés : 19
- Absents :

La convocation du Conseil  
Municipal a été faite le : 11  
mai 2022

Le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette  
délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le 20 mai  
2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Séverine PUTOT, Marie-Christine BERTRAND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Daniel BARTHOD, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : M. Fabien PELLETIER donne pouvoir à Mme Séverine PUTOT, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à Mme Agathe HENRIET, Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Nicole GRANDFOND donne pouvoir à Mme Marie-Christine BERTRAND, M. Simon DUGAS donne pouvoir à Daniel BARTHOD

Absent : -

**- Délibération 2022-25 : subvention 2022 à l'association FFCD**

Vu la délibération n° 2022-18 portant sur les subventions 2022 aux associations,  
Vu la délibération n° 2022-20 portant sur le BP2022,

Considérant la demande de subvention faite par l'association Football Club Devecey/Châtillon-le-Duc (FFCD) en date du 31 mars 2022,

Considérant que la commune a investi 5.810 € HT en buts de football, tracés permanents et remise en état de l'éclairage,

Il est proposé d'octroyer une subvention de 600€ pour l'année 2022.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention à l'association FCCD de 600€ pour l'année 2022,
- **DIT** que ce montant de 600€ sera prélevé au chapitre 65, article 6574

Catherine BOTTERON



Votants : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :